

Lettre des agents des collèges de Seine-et-Marne

N°2 – Février 2011

OUI A LA JOURNEE CONTINUE

SUD Education Créteil reste le seul syndicat qui revendique et soutient les agents dans cette demande :

LA JOURNEE CONTINUE pour les agents des collèges doit être la règle.

Et pourquoi donc cette particularité ?

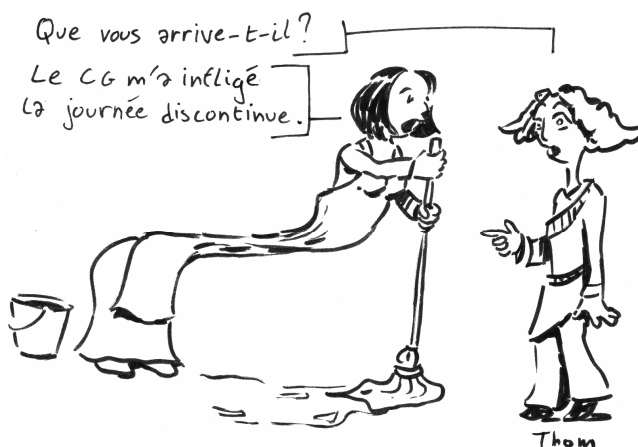
Parce que SUD Education, depuis sa naissance, en 1996, syndique tous les personnels travaillant pour l'Éducation nationale, de la maternelle à l'Université. Depuis presque 15 ans, SUD Education syndique les personnels TOS. Ces derniers représentent 20% des adhérents de notre syndicat, dans les 3 conseils généraux de l'Académie de Créteil (77, 93, 94) et à la Région Ile de France. Notre syndicat connaît donc parfaitement les problématiques des agents des Lycées et des Collèges.

La décentralisation a permis aux différentes administrations de diviser les personnels. Un agent technique d'un collège, quoiqu'on en dise, subit la même hiérarchie directe qu'un enseignant ou qu'un personnel administratif. Il est même confronté à des hiérarchies intermédiaires comme l'intendant et parfois l'agent chef.

Quand un agent rencontre des difficultés dans son établissement, quel soutien est-il en droit d'attendre ? D'abord celui de ses collègues directs, les autres agents, mais aussi celui de ses autres collègues que sont les enseignants, les personnels de vie scolaire et les administratifs. Dans le 93, Lycées et collèges, de très nombreux enseignants, où SUD est très présent, n'ont pas hésité à recourir à la grève pour soutenir leurs collègues TOS.

**C'est pourquoi SUD Education a toute légitimité
pour syndiquer les ATTE et continuera à les défendre !**

SUD EDUCATION EST CE QUE NOUS EN FAISONS !



Pour demander le retour à la journée continue, pause méridienne d'au moins trente minutes, comprise dans le temps de travail, signez et faites signer cette lettre :

A retourner en copie par :
fax : 01 43 77 65 58
Mail : sud.education.creteil@wanadoo.fr
Ou SUD Education Créteil
11rue des Archives- 94000 Créteil

PERSONNELS TECHNIQUES

NOM DU COLLÈGE : _____

Le (date)

2011

A

M. Vincent EBLE
Président du Conseil Général
S/C du chef d'établissement

Objet : demande de la journée continue

Monsieur,

Nous sommes plusieurs agents des collèges à ne plus bénéficier de la journée continue. Cette journée continue consistait en une pause déjeuner de 30 minutes, comprise dans le temps de travail. Cela contraint certes les personnels de rester à la disposition de l'établissement, en cas de problème imprévu, mais évite un allongement du temps de présence dans l'établissement.

Cet allongement de notre amplitude horaire est néfaste pour notre vie familiale.

Nous le rappelons, la loi de cadrage national (ARTT) de 2002 devait concilier l'intérêt du service avec la vie personnelle de l'agent. Or, cette imposition de la journée discontinue, à savoir 45 minutes de pause, non comprise dans le temps de travail, ne favorise pas obligatoirement l'intérêt du service et encore moins notre vie personnelle. La plupart des personnels du Collège sont des mères de famille et, de ce fait, ne peuvent plus s'occuper comme elles le voudraient de leurs enfants.

Cette inconséquence dans le choix qu'a fait le conseil général d'imposer la journée discontinue aux personnels techniques est pour nous incompréhensible et est susceptible de nuire à notre vie familiale.

C'est la raison pour laquelle nous demandons le retour à la journée continue, pause méridienne de 30 minutes comprise dans le temps de travail.

Cordialement.

Les personnels :
SIGNATURES :

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LA D.R.H DU CONSEIL GENERAL

Le 14 janvier dernier, Marina et Philippe étaient reçus en audience avec la DRH du conseil général, Mme LAFRANCE et Mme TRAN, en présence de Mme EVANO, responsable des relations sociales.

Le CG 77 compte 125 collèges pour 1300 ATTE (sur 5200 agents du CG en tout). D'après Mme LAFRANCE, DRH, les agents sont mieux traités sur les problèmes de suivi médical et sur les formations. Ce que nous n'avons pas confirmé sur la question des formations, le rectorat était assez au point.

Puis nous sommes entrés dans le vif du sujet et sur le point qui posait problème dans le règlement du temps de travail, pour lequel de nombreux agents - et nous avons fourni les pétitions et les lettres - réclament la fin de l'obligation de la pause de 45 minutes, pour le retour à la journée continue. Les réponses apportées ont été qu'auparavant de nombreux responsables faisaient un peu n'importe quoi et que le cadre légal n'était pas respecté. Il a donc fallu clarifier ce cadre légal. Ensuite, qu'il s'agit de préconisations médicales, car le constat fait avec la décentralisation était que les agents étaient fatigués et épuisés.

Nous avons souligné que la journée continue permet à l'agent de rester 45 minutes en moins dans l'établissement et que de fait cela faisait 30 minutes de moins de travail, donc de pénibilité.

CG : Les fiches poste ont permis également de respecter le cadre de travail des agents et évitent que les chefs d'établissement ou les gestionnaires les considèrent comme "leurs personnels".

Nous avons demandé qu'elle était la part de responsabilité des gestionnaires dans cette directive, le CG nous a répondu que ceux-ci avaient été consultés mais qu'ils n'avaient pas participé aux groupes de travail. Que le CG n'était pas là pour satisfaire les gestionnaires, mais les agents.

Ce discours ne nous ayant pas particulièrement déplu.

D'ailleurs, il arrive au CG de signaler par mail certains abus au Rectorat, sans malheureusement obtenir de réponse. Nous avons alors déclaré que cela ne se fait ni dans le 94 ni à la Région, que cela était arrivé, au moins une fois, dans le 93.

Nous sommes arrivés sur un constat divergent sur ce point de la pause méridienne. Le CG rappelant que de nombreux agents étaient favorables à la journée discontinue, alors que les Agents que SUD a contacté préféreraient opter pour la journée discontinue. Et d'ailleurs notre demande est simple : accorder la journée continue dans les établissements où les personnels la demandent.

Il existe toutefois des dérogations possibles quand les conditions nécessaires au bon fonctionnement du service l'exigent.

Nous avons déclaré que le point le plus avantageux dans cette directive concernait le temps de douche de 20 minutes en fin de service (alors que la Région cherche à supprimer la pause habillage/déshabillage dans les Lycées d'IDF). Mme LAFRANCE a alors déclaré qu'il n'y avait pas que cela, mais de nombreux autres points.

Le CG nous a assuré que les remplacements se faisaient au mieux, qu'une brigade de 70 agents était prête à intervenir, plus une autre composée d'OP.

Pour les CAE, ils peuvent devenir stagiaires (selon places disponibles) sans avoir à passer contractuels. Ce qui change des autres CT où le passage comme contractuel est obligatoire. Il semble, et c'est à vérifier, que les contractuels ont des contrats année et non de 10 mois. Ce qui se fait dans d'autres CT, en particulier la Région et qui est particulièrement scandaleux pour les étrangers qui ne peuvent prétendre à une titularisation.

Quelques questions en fin d'entretien :

Existe-t-il des passerelles pour les agents entre collège et emplois au CG. Oui, mais sur concours interne. Il n'y pas à proprement parler de jours de convenance personnelle ou de journée de vacances hors temps scolaire, si ce n'est les journées d'ancienneté ou les journées du Pdt.

En conclusion, Mme LAFRANCE et Mme TRAN nous ont affirmé être très attentives aux agents des collèges et ont promis de nous revoir dans quelques mois.

Nous nous sommes donc séparés au bout de 2 heures, certes, avec une divergence de point de vue sur la question de la journée continue en espérant que cette disposition soit revue pour l'année prochaine, mais avec le sentiment d'un échange riche et fructueux.

SUD

| Pages | Sommaire |
|-------|------------------------------|
| 1 | Oui à la journée continue |
| 2 | Lettre pour journée continue |
| 3 | Compte-rendu audience au CG |
| 4 | Nouveaux intendants ? |

Dispensé de timbrage

CRÉTEIL C.C.

Créteil
Sud
Education

11-13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL CEDEX

P

Une nouvelle race d'intendants ?

Faut-il y voir une formation poussée sur le sens de la hiérarchie, le respect de l'autorité, le devoir de soumission à l'ordre donné ? Toujours est-il que notre organisation syndicale constate depuis quelque temps une montée du pouvoir pour le pouvoir, une volonté de la part de certain(e)s de marquer leur territoire.

Si vous êtes victime de ces abus, ne restez pas isolés, prévenez vos collègues, l'équipe d'enseignants, joignez un syndicat.

Sud Education s'est depuis longtemps penché sur la souffrance au travail et le harcèlement.



SUD Education : une longue habitude de défense des personnels et de soutien contre la hiérarchie.

Supplément n°5 au Journal Académique n°85 - Prix : 1,5€ / Abonnement : 15€

P R E S S E

D I S T R I B U E P A R

LA POSTE

SIGNONS LA LETTRE POUR REVENDIQUER LA JOURNÉE CONTINUE

C'est le point qui pose vraiment problème dans le nouveau règlement du temps de travail, qui comporte plus d'avancées que les règlements des deux autres départements de l'Académie (93 et 94). Mais il provoque de véritables nuisances pour la vie privée des personnels.

La pétition a recueilli environ deux cents signatures, pour plus de 20 collèges qui ont répondu, soit 1/3 des établissements où la journée discontinue est appliquée.



SUD Éducation Académie de Créteil Maison des syndicats de Créteil

11-13 rue des Archives - 94010 Créteil cedex

Tel : 01 43 77 33 59 - Fax : 01 43 77 65 58

e-mail : contact@sudeduccreteil.org - Site :

<http://www.sudeduccreteil.org>

Syndicat affilié à l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Directeur de la publication : Philippe BARRE Commission Paritaire N° 1210S07631